



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ATTESTATION DE DÉPLACEMENT\***

**DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (21h00 – 5h00)**

*En application de l'arrêté préfectoral R02-2021-07-13-00002 du 13 juillet 2021 portant interdiction temporaire des déplacements entre 21h00 et 5h00 dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 en Martinique*

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (sélectionner la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire:

déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ;

ou

déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé et ne pouvant être différés ;

ou

déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

ou

déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

Le : \_\_\_\_\_ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



**#Tous  
AntiCovid**

\* Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir de tout document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.